

ECS

FORMATION

By Ecole de Conduite Sabolienne

48 RUE DU MANS

72300 SABLE SUR SARTHE

www.ecoledeconduitesabolienne.com

ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com

AGREMENT : E 1607200100

Permis B96

HORAIRES D'OUVERTURE

Le Maine	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h30 Le samedi de 9h00 à 15h00	02 43 95 07 14
----------	---	----------------

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1 Photos d'identité couleurs E-PHOTOS
(Non découpées, non scannées et sans verres correcteurs)
- La JDC (pour les candidats âgés de 18 à 25 ans)
- La carte identité (R/V) en cours de validité, ou passeport
(+ livret de famille si erreur de prénoms) ou Photocopie de la carte de séjour
(Nationalité Etrangère)
- Permis de conduire (R/V)
- Une facture de moins de 6 mois
(Justificatif de domicile : Eau, Téléphone, Internet, Impôts, attestation titulaire de contrat EDF...)
Si la facture n'est pas au nom de l'élève, il doit fournir la carte d'identité de l'hébergeur.
Ce dernier devra rédiger une attestation précisant que l'élève vit à son domicile.

QUELS VEHICULES SONT CONCERNES ?

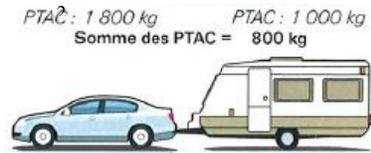
Le permis B suffit :

Sans formation : Lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est $<$ ou $=$ à 3.500 kg.

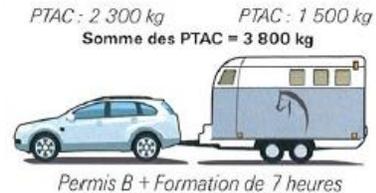
Avec formation B96 : Lorsque le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kg et $<$ ou $=$ à 3.500 kg et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 3.500 kg et inférieure à 4.250 kg, le conducteur doit suivre une formation de 7h dans un établissement agréé.

Le permis BE est nécessaire :

Lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4.250 kg.



B



B 96



BE

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation pratique d'une durée de 7h00 sera effectuée sur une journée.

Elle comprend deux séquences :

- 4h00 de maniabilité hors circulation
- 3h00 de circulation

Cf. : ci-joint le plan de formation

VALIDATION DE L'ATTESTATION EN FIN DE FORMATION :

A l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi, en deux exemplaires :

- La première est transmise par l'auto-école en préfecture via le site ANTS avec les documents donnés par l'élève à l'inscription.
- La deuxième sera à conserver par le candidat, sachant que le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie B96, qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

TARIF formation B96

(TVA INCLUSE : 20 % et 5,5 % sur fournitures pédagogiques)

La formule 7 heures comprend :

- 4 heures de maniabilité hors circulation
- 3 heures de circulation
- Frais liés au traitement et à l'enregistrement du dossier en Préfecture

440.00 €

NOS FINANCEMENTS :

Les modalités de paiement seront définies sur le contrat de formation.

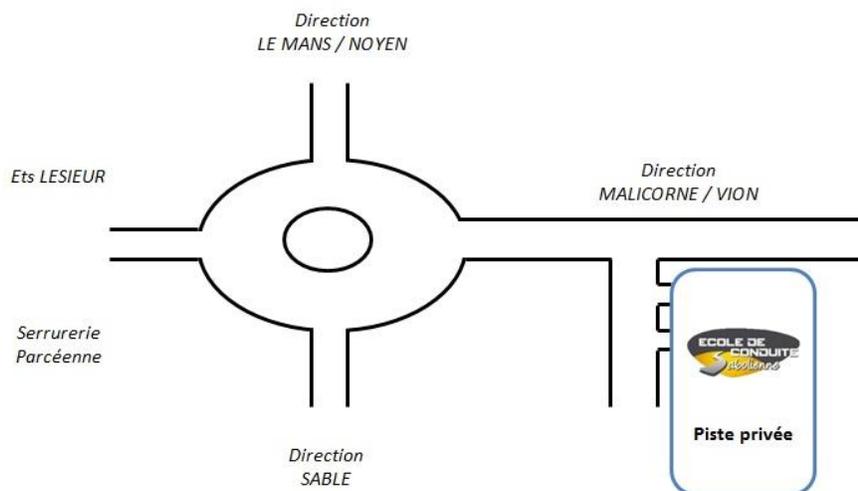
Garantie financière des écoles de conduite :

MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS
Assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001

Garantie Financière plafonnée à 403566 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions (1) préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B (filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

ASSURANCE : L'Ecole de Conduite Sabolienne informe l'élève qu'il est considéré comme un tiers lors des leçons de pratique AUTO - MOTO - CONDUITE ACCOMPAGNEE et PERMIS REMORQUE. Par conséquent, il est couvert pour ses dommages corporels, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements de conduite.

PISTE PRIVEE À PARCE SUR SARTHE



Plan de formation pour le B96

SEQUENCE 1 : HORS CIRCULATION (4h)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

- 1) Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :
 - Les poids et masse : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).
 - Les plaques : les plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.
 - Le freinage des remorques.
 - Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.
 - Les équipements obligatoires de la remorque :
 - o Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotants ;
 - o Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 m ou à 2,10 m ;
 - o Le triangle de présignalisation.

- 2) Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :
 - Signalisation spécifique.
 - L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
 - Le chargement : répartition – arrimage.
 - Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ ;
 - Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : au niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
 - Vérification de l'état du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur de la remorque.
 - Vérification de l'état de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur de la remorque.
 - Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :
 - Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).
 - Réalisation d'exercices de maniabilité :
 - Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
 - Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION (3h)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers ;
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.